

*SEANCE ORDINAIRE du 8 juillet 2014*

*L'an deux mil quatorze et le huit juillet à neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Régis BOURELLY, Maire.*

*Présents : Mrs Yvan LAGET, Yvan VALMALLE Jean-Jacques GUITTARD, Gilbert BLANC, Jean-Claude NAUD, Claude UNTERSINGER.*

*Mmes Caroline VICINI, Camille HALUT, Isabelle MONTET.*

*Absent : Mr Bernard MOLHERAC (procuration à Mr Yvan LAGET).*

*Monsieur le Maire ouvre la séance à neuf heures et propose de voter pour le secrétaire de séance.*

*Mmes Montet et Vicini proposent d'être secrétaire.*

*POUR Mme VICINI : 6 voix Mrs Laget, Valmalle, Naud, Bourelly, Molh rac (procuration à Mr Laget), Mme Vicini*

*POUR Mme Montet : 5 voix Mrs Guittard, Blanc, Untersinger, Mmes Halut, Montet.*

*Mr le Maire signale qu'il a port     l'ordre du jour l'achat d'une cam ra qui restera en mairie et qu'il y aura lieu de d lib rer.*

*Mr le Maire demande   une personne pr sente dans l'assemblée de bien vouloir  teindre sa cam ra.*

*Cette personne  teint sa cam ra.*

*Mme Halut allume sa cam ra.*

*Mr le Maire demande   Mme Halut de bien vouloir arr ter la cam ra. Mme Halut refuse.*

*Mr le Maire rappelle   Mme Halut la d cision du Tribunal Administratif rendue dans l'ordonnance du 7 mai 2014 (la requ te de Mme Halut est rejet e).*

*S'ensuit une discussion entre les conseillers municipaux.*

*Mr le Maire retire la cam ra qui se trouve sur la table face   lui   50cm et l'enferme dans le tiroir de la table du conseil.*

*Mme Halut r cup re la cam ra d'une personne pr sente dans l'assemblée.*

*Mme Halut t l phone   la gendarmerie afin de signaler que Mr le Maire lui a pris sa cam ra et ne veut pas la lui rendre.*

*Mme Vicini essaye de reprendre la cam ra dont Mme Halut est en possession afin de pouvoir commencer   travailler.*

*Mr le Maire s'absente et Mme Halut r cup re sa cam ra dans le tiroir de la table.*

*En fin de matin e, Mr Jean-Jacques Guittard demande que la s ance soit suspendue.*

*Mr le Maire propose de voter pour la suspension de s ance.*

*Contre : 6 voix Mrs Laget, Valmalle, Naud, Bourelly, Molh rac (procuration   Yvan Laget), Mme Vicini*

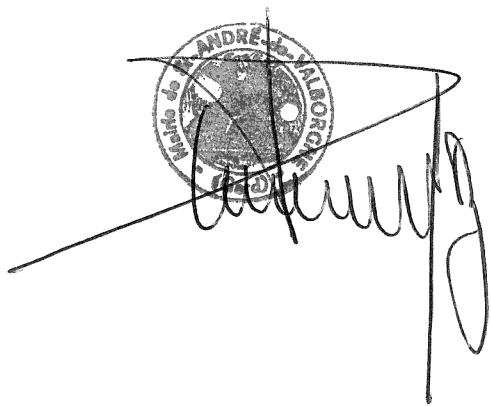
*Pour : 5 voix Mrs Untersinger, Blanc, Guittard, Mmes Halut, Montet.*

*Mme Isabelle Montet quitte la séance à 12h et donne procuration à Mr Untersinger.*

*Mme Caroline Vicini quitte la séance à 12h20 et donne procuration à Mr Naud.*

*Mr Naud remplace Mme Vicini, nommée en début de séance secrétaire.*

*Mr le Maire lève et annule la séance à 12h40.*



The image shows a circular official seal of the commune of André-Valborgne. The seal features a central emblem and the text "Commune de ANDRÉ-VALBORGNES" around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written across the seal, extending to the right. The signature appears to be "M. Naud".